

7124 – Compte administratif – délibéré avec compte

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

8 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze mars à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel HENRY, Vice-Président de la Communauté des Communes Gienneses, assisté des membres du Bureau,

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 29

VOTANTS : 36

Etaient présents :

M. Tagot (Boismorand), Mme Coutant, M. Marquet (Coullons), Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Charentus, M. Colpin, Mme de Metz, M. Fagart, M. Hidas, M. Laurent, Mme Pedro, Mme Pereira, M. Tuisat, M. Greuin (Gien), Mme Loskoff (Langesse), Mme Ducommun (Le Moulinet-sur-Solin), M. Bongibault (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Leroy, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), Mme Gaboret, M. Pougny (Saint-Gondon), M. Henry, Mme Meneau (St Martin-sur-Ocre), **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Perron à M. Tagot, M. Boucher à Mme Coutant, Mme Constantin à Mme de Metz, Mme E Silva à M. Tuisat, Mme Flandry à M. Fagart, Mme Quaix à M. Laurent, M. Ravoyard à M. Hidas

Etait absent excusé :

M. Pichery

Etaient absents :

Mme Cadier, Mme Fleury, M. Bouleau et M. Tindillère

M. Marquet a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2019/29

OBJET : Approbation du compte administratif 2018 - Budget Assainissement Collectif

Vu l'instruction comptable M49,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, L.5211-1,

Considérant le budget primitif 2018 adopté par délibération du Conseil de Communauté du 9 avril 2018,
Considérant les décisions modificatives 2018 adoptées au cours de l'exercice budgétaire 2018,

Le compte administratif 2018 du budget assainissement collectif est présenté comme suit :

I – Section d'exploitation

La section d'exploitation fait apparaître un excédent de 1 324 136,76 €.

En recettes :

- chapitre 70 « Produits des services »	1 763 176,11 €
- chapitre 74 « Dotations, subventions, participations »	3 169,02 €
- chapitre 77 « Produits exceptionnels »	17 183,96 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre »	59 503,03 €
- chapitre 002 « Solde d'exécution reporté »	1 053 012,29 €
TOTAL	2 896 044,41 €

En dépenses :

- chapitre 011 « Charges à caractère général »	562 327,65 €
- chapitre 012 « Charges de personnel »	363 929,54 €
- chapitre 014 « Atténuation de produits »	48 811,00 €
- chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »	23 007,62 €
- chapitre 66 « Charges financières »	10 964,67 €
- chapitre 67 « Charges exceptionnelles »	2 692,60 €
- chapitre 042 « Opérations d'ordre »	560 174,57 €
TOTAL	1 571 907,65 €

II - Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 1 163 215,66 €.

En recettes :

- chapitre 13 « subventions d'investissement »	375 959,00 €
- chapitre 040 « Opérations d'ordre »	560 174,57 €
- chapitre 001 « Excédent reporté »	1 455 472,20 €
TOTAL	2 391 605,77 €

En dépenses :

- chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »	115 769,11 €
- chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »	22 695,50 €
- chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	141 095,30 €
- chapitre 23 « Immobilisations en cours »	889 327,17 €
- chapitre 040 « Opérations d'ordre »	59 503,03 €
TOTAL	1 228 390,11 €

- restes à réaliser en recettes.....	369 298,00 €
- restes à réaliser en dépenses	2 340 552,63 €
Solde des restes à réaliser.....	- 1 971 254,63 €

Le compte administratif 2018 du budget assainissement collectif dégage un excédent global de 516 097,79 € avec les restes à réaliser.

Tous les documents budgétaires relatifs au compte administratif ont été mis à disposition des membres du Conseil communautaire au service des finances de la Communauté des Communes Giennes.

*Sur avis favorable de la commission finances du 5 mars 2019,
 Sur avis favorable du Bureau du 6 mars 2019,*

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget assainissement collectif.

Pour extrait conforme,
à Gien, le 27 mars 2019,

Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le 20 mars 2019



le Vice-Président,

Michel HENRY